

règlement intérieur

ARTICLE 1

L'inscription est prise pour une année scolaire.

La cotisation est due pour l'année entière et reste acquise à l'association même en cas d'absence prolongée ou de départ en cours d'année, sauf cas de force majeure dûment justifié (incapacité médicale supérieure à 3 mois)

En cas d'annulation avant la fin de la 3^{ème} semaine, les cours seuls seront remboursés et la part inscription- assurance obligatoire sera conservée.

Les cours choisis sont fixes, sauf dérogation horaires variables avec attestation de l'employeur.

ARTICLE 2 ***Certificat médical***

A la première prise de licence, un certificat médical de non contre-indication doit obligatoirement être fourni à l'association.

Pour un renouvellement de licence, l'adhérent devra remplir un questionnaire de santé (cerfa n°15699*01) et si toutes les réponses sont négatives, il devra remettre une attestation signée à l'association. Si une réponse ou plusieurs sont positives, il doit voir son médecin et fournir un certificat médical.

A la 3^{ème} année de renouvellement, un certificat sera à nouveau exigé.

Tout problème de santé doit être signalé à votre animateur ou animatrice, et il est fortement recommandé d'aller voir son médecin tous les ans pour les seniors.

ARTICLE 3

Les adhérents sont sous la responsabilité de l'animateur et ne doivent pas entrer dans la salle en son absence.

Les vestiaires sont à votre disposition mais ne pas y laisser de choses précieuses car l'association n'est pas responsable des vols. Seuls les sacs à main sont autorisés dans la salle de gym.

Des ***chaussures propres, réservées au cours de gym***, sont obligatoires dans les salles et il est recommandé d'apporter une serviette éponge pour poser sur les tapis.

ARTICLE 4 ***Pour le bon déroulement de la séance :***

- ***La ponctualité*** est importante car elle permet de participer à l'échauffement indispensable. En cas de retards répétés, l'animateur se réserve le droit d'exclure l'adhérent de son cours
- Penser à ***éteindre votre téléphone portable*** avant d'entrer dans la salle.
- ***Les bavardages sont déconseillés*** car ils empêchent vos voisin(e)s d'entendre les consignes de l'animatrice.
- Chaque adhérent doit prendre soin du ***matériel prêté par l'association et le ranger*** en fin de séance.

ARTICLE 5

Interdictions et consignes diverses :

- ***Les enfants*** sont interdits en salle pour raison de sécurité.
- ***Les chiens*** sont interdits pour raison d'hygiène.
- ***Le stationnement est interdit dans l'enceinte du gymnase*** sauf pour les animateurs. (dérogation à la mairie)
- ***Respecter les zones de stationnement autorisées dans le quartier de la rue Lebon***